Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260320-DEL_20DU200326-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Année 2026 – N°2026-20

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 16 mars 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 18

18 Présents : JOULAUD Hélène, DENIEL Michel, FEON Joël, GODARD Pierre, BARBETTE Olivier, BADIER David, GÉLÉBART Pascale, HALLOUX Christophe, GAUTTIER Tiphaine, COURTOIS Karine, MARCHAND Sébastien, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, TROPÉE Virginie, BAGUET Sébastien, FERRIERE Nicolas, FAUSTIN Céline, DUPETITPRE Alicia

1 Absent excusé : CHYRA Sarah

1 Procuration : SARAH CHYRA a donné procuration à OLIVIER BARBETTE

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-20 : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Nomenclature : 5.3

Le **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)** est un **établissement public administratif communal** géré par un **Conseil d'administration**.

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS.
Le MAIRE est **PRÉSIDENT DE DROIT** du CCAS.

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le **NOMBRE DES MEMBRES du conseil d'administration du CCAS** est fixé par le conseil municipal dans une fourchette de 8 à 16 membres et doit être pair car une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et un nombre équivalent par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents,**

- **DÉCIDE** de fixer à 14 le nombre des membres du conseil d'administration, soit 7 membres élus parmi les conseillers municipaux et 7 membres désignés par le maire.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

